Ontario College of Teachers
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Langues autochtones : Mohawk, 1re partie

Annexe D – Règlement sur les qualifications requises pour enseigner

Février 2025

This document is available in English under the title *Native Languages: Mohawk, Part I.*

Dans le Règlement de l'Ontario 176/10 : Qualifications requises pour enseigner, le titre de la QA est *Langues autochtones.* Toutefois, dans le présent document, le cours est intitulé *Enseignement du mohawk, 1re partie.*

Table des matières

Préface **1**

Introduction **2**

Section A : Fondements des cours menant à une QA **3**

Perfectionnement professionnel en Ontario 3

Contexte d'apprentissage de l'Ontario 5

Agrément : programme de qualification additionnelle 7

Section B : Conception des cours menant à une QA **8**

B. I. Contexte du cours Enseignement du mohawk 8

B. II. Contenu du cours Enseignement du mohawk 15

Ressources 21

Annexe 1 : Chante comme une grive solitaire 22

Annexe 2 : Arbre de la paix 23

Annexe 3 27

Annexe 4 28

Annexe 5 29

Préface

L'élaboration des lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle (QA) est basée sur les consultations approfondies et sur la rétroaction recueillie auprès des rédactrices et rédacteurs de cours, des conceptrices et concepteurs de cours, ainsi que des membres de la profession enseignante.

Les fournisseurs de cours ainsi que les instructrices et instructeurs peuvent utiliser les lignes directrices comme cadres d'élaboration de leurs cours.

Les lignes directrices sont divisées en deux sections :

Section A : Fondements des cours menant à une QA

Cette section expose les éléments fondamentaux du contenu du cours. Le système d'éducation de l'Ontario tient compte de ces éléments pour favoriser le bienêtre du pédagogue et de l'apprenant; ils sont essentiels à la création d'un milieu d'apprentissage sûr, accueillant et inclusif pour tous les apprenants et les pédagogues.

Section B : Conception des cours menant à une QA

Cette section examine les concepts de base et éléments connexes qui forment les conditions d'agrément pour tous les cours menant à une QA. Elle expose également les éléments particuliers du contenu qui permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences relatives au cours.

Dans le présent document, le terme «candidat» fait référence aux pédagogues qui suivent le cours et le terme «apprenant» fait référence aux élèves.

Introduction

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») est l'organisme d'autorèglementation de la profession enseignante en Ontario et est responsable de ce qui suit :

- établir et faire respecter les normes professionnelles et déontologiques applicables à ses membres;
- prévoir la formation continue de ses membres;
- agréer les cours menant à une QA.

L'Ordre appuie l'excellence en enseignement en préparant les pédagogues à travailler dans des contextes pédagogiques et des milieux géographiques divers :

- écoles publiques de langue française
- écoles publiques de langue anglaise
- écoles catholiques de langue française
- écoles catholiques de langue anglaise
- écoles des Premières Nations
- écoles provinciale et d'application
- écoles privées
- écoles indépendantes
- milieux urbains
- milieux ruraux
- régions éloignées.

La présente ligne directrice se veut un cadre d'élaboration des cours menant à une QA et vise à ce qu'ils répondent aux conditions d'agrément établies dans le règlement.

Section A : Fondements des cours menant à une QA

Placer les intérêts et le bienêtre de chaque apprenant au premier plan est au cœur de l'enseignement en Ontario.

Perfectionnement professionnel en Ontario

Le perfectionnement professionnel fait partie intégrante de la profession enseignante. Les pédagogues participent à des activités de perfectionnement professionnel dans l'objectif d'améliorer le rendement des apprenants de la province.

Les pédagogues suivent un programme de formation initiale à l'enseignement de quatre sessions afin d'obtenir les qualifications requises pour enseigner en Ontario. Tout au long de leur carrière, ils continuent de participer à des activités de perfectionnement professionnel adoptant diverses formes, dont des séances offertes par le ministère de l'Éducation, par les conseils scolaires ou par des partenaires communautaires; des lectures professionnelles; et des cours menant à une QA.

Le cours menant à la QA *Enseignement du mohawk, 1re partie* reflète **les théories et processus d'apprentissage des adultes** qui favorisent la réflexion critique, le dialogue et le questionnement. Les instructeurs offrent aux candidats des expériences d'apprentissage professionnel liées à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprenants.

Les cours menant à une QA sont conçus par des pédagogues et ont pour objectif de guider et d'améliorer l'exercice professionnel. Ces cours permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances et compétences en matière de conception et de mise en œuvre de programmes spécifiques. Ils soutiennent également l'exercice professionnel en préparant les pédagogues à des rôles précis au sein de la communauté éducative.

Cadre de formation de la profession enseignante

Le *Cadre de formation de la profession enseignante* décrit les occasions et processus qui appuient le perfectionnement professionnel continu des pédagogues. Les cours menant à une QA permettent aux pédagogues de mettre à profit et de faire progresser leurs connaissances, leurs compétences, leurs pratiques et leurs valeurs.

Normes de déontologie de la profession enseignante

Normes d'exercice de la profession enseignante

Vous pouvez consulter ces ressources fondées sur les normes sur le site web de l'Ordre.

Contexte d'apprentissage de l'Ontario

Les pédagogues de l'Ontario reconnaissent que l'apprentissage est influencé par les forces, les besoins, les champs d'intérêt, le vécu et les identités de l'apprenant. L'éducation en Ontario est complexe et dynamique. Les écoles de l'Ontario sont des communautés d'apprentissage qui reflètent la diversité de la province. Le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et la *Loi sur l'éducation* servent de fondement à une éducation équitable, inclusive et accessible.

La profession enseignante en Ontario continue d'évoluer en réponse à la diversité actuelle et changeante des apprenantes et apprenants. Ainsi, les pédagogues sont appelés à suivre des principes fondamentaux qui orientent leurs pratiques pédagogiques. Grâce au perfectionnement professionnel continu, ils approfondissent leur compréhension des principes énoncés ci-dessous. Ce faisant, ils enrichissent leurs pratiques professionnelles pour appuyer l'apprentissage et pour favoriser le bienêtre de chaque apprenant.

Fondement antioppression

Un fondement antioppression est une approche qui vise à garantir que l'équité et les droits de la personne fassent partie intégrante de tous les cours et programmes menant à une QA offerts aux pédagogues de l'Ontario. Il reconnait que les manifestations systémiques du pouvoir et des privilèges ont conduit à de multiples formes d'oppression, d'injustice, d'iniquité et d'inégalité. Les activités de perfectionnement professionnel des enseignants doivent reconnaitre et aborder les contextes historiques qui ont contribué aux diverses formes d'oppression. Un fondement antioppression reconnait que des préjugés et des suppositions liés au pouvoir et aux privilèges influencent l'apprentissage des pédagogues et des apprenants, et ont une incidence sur leur bienêtre. Les pédagogues ont la responsabilité éthique et professionnelle commune de cerner et de remettre en question les obstacles individuels et systémiques afin d'appuyer l'apprentissage, et de favoriser le bienêtre et l'inclusion de chaque apprenant.

Histoires, cultures, perspectives et systèmes de connaissances autochtones en éducation

Les pédagogues de l'Ontario ont la responsabilité de s'appuyer sur le rapport Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action et d'aligner leur pratique professionnelle sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ils s'engagent dans une action réconciliatrice authentique en apprenant des histoires, des perspectives et des systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuit, et en les mettant en valeur dans l'enseignement et l'apprentissage. En tant que partenaires de traité, les pédagogues reconnaissent que le développement de connaissances sur leurs responsabilités à cet égard, ainsi que le respect de celles-ci, les guideront sur la voie de la réconciliation.

Politique d'aménagement linguistique

L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit aux membres de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident le droit à une instruction dans leur langue maternelle.

En Ontario, la Politique d'aménagement linguistique (PAL) définit le mandat unique des écoles de langue française. Les pédagogues agissent à titre d'ambassadeurs et promeuvent la langue française et la culture francophone auprès des apprenantes et apprenants. Ils approfondissent leur compréhension de l'identité linguistique et culturelle des apprenants francophones. Ils développent ensemble un sentiment d'appartenance à la francophonie en Ontario, au Canada et dans le reste du monde.

Apprentissage pour tous

Les pédagogues croient que chaque élève peut apprendre. Ils fournissent des programmes et des services qui répondent aux forces et aux besoins uniques de chaque apprenant. Des pratiques d'enseignement et d'apprentissage fondées sur des données probantes et centrées sur l'apprenant offrent des occasions équitables pour tous. Des milieux d'apprentissage inclusifs respectent les identités de chaque apprenant et favorisent son développement cognitif, social, affectif et physique.

Accessibilité pour tous

L'accessibilité pour tous est guidée par le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. L'accessibilité, l'inclusion, l'équité et la diversité sont fondamentales pour la pratique quotidienne de l'enseignement et de l'apprentissage. Les pédagogues défendent le droit de chaque apprenant d'accéder aux services et ressources du système d'éducation et d'en bénéficier, car ils comprennent les besoins uniques liés aux contextes géographiques et socioéconomiques. Ils créent des occasions pour chaque apprenant de mettre en valeur ses capacités et de participer pleinement à son apprentissage. La mise en œuvre de stratégies d'adaptation, comme la technologie d'assistance, de contenus accessibles et d'une conception inclusive pour l'enseignement et l'apprentissage permet de respecter les forces et les besoins de chaque apprenant.

Éducation spécialisée

Chaque apprenant a son propre profil distinct. En vertu de la *Loi sur l'éducation*, un comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) peut déterminer qu'un apprenant est atteint d'une anomalie de comportement ou de communication, d'ordre intellectuel ou physique, ou d'anomalies multiples. Selon le Règlement de l'Ontario 181/98 : Identification et placement des élèves ayant des besoins spécialisés, une équipe interdisciplinaire doit élaborer un plan d'enseignement individualisé (PEI) qui tient compte des forces, des besoins et des capacités de l'apprenant. Les pédagogues étant responsables de l'enseignement et de l'évaluation de tous les apprenants, ils fournissent les adaptations, les modifications ou le programme alternatif décrits dans le PEI.

Agrément : programme de qualification additionnelle

Conditions d'agrément des cours menant à une QA énoncées à l'article 24 du Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Un programme de qualification additionnelle peut être agréé en application du présent règlement si les conditions suivantes sont réunies :

1. Le contenu du programme et le rendement attendu des personnes qui y sont inscrites correspondent aux habilités et aux connaissances énoncées dans les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et les *Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre* ainsi que dans les lignes directrices formulées par l'Ordre.
2. Le programme satisfait aux exigences du règlement sur les qualifications requises pour enseigner applicables à l'inscription d'une qualification additionnelle sur le certificat de qualification et d'inscription général de la personne qui réussit le programme.
3. Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario et à la législation et aux politiques gouvernementales pertinentes et offre de vastes connaissances dans ses différents domaines d'étude.
4. Le contenu des cours du programme laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.
5. L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.

5.1 Le programme compte au moins 125 heures de travail jugées acceptables par le registraire.

6. Les objectifs du programme sont clairement définis et il existe un mécanisme officiel d'examen ou d'évaluation du degré de réussite du programme.
7. La majorité des éducateurs qui enseignent le programme ont une expérience pertinente en enseignement en Ontario.
8. Le fournisseur s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.
9. Le fournisseur s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

Règl. de l'Ont. 347/02, art. 24; 2009, chap. 33, annexe 13, par. 3 (2); Règl. de l'Ont. 182/10, art. 8.

Section B : Conception des cours menant à une QA

B. I. Contexte du cours Enseignement du mohawk (Shakotirihonniénni Kanien'keha)

(Tsi nonwe Aonhatinahktiiohsténseke Kanien'keha Shakotirihonniénnis)
(Là où on peut s'améliorer en tant qu'enseignant du mohawk)

Le cours menant à la qualification additionnelle *Enseignement du mohawk* a été conçu en collaboration avec des membres de la communauté haudenosaunee et des pédagogues des Six Nations de la rivière Grand. Leur orientation et leur expertise ont permis de mettre en valeur les processus et protocoles haudenosaunees pour guider l'élaboration du présent document. La terminologie mohawk employée dans la présente ligne directrice provient des détenteurs de la langue des Six Nations de la rivière Grand. La ligne directrice reflète des principes haudenosaunees traditionnels, tels que les comprennent les membres de la communauté, y compris les personnes responsables de préserver le savoir traditionnel. Le contenu de ce cours menant à une QA honore et célèbre les connaissances, les façons de savoir, la culture, la langue et les traditions du peuple Haudenosaunee.

Dans l'élaboration et la prestation du cours, les fournisseurs devront faire référence aux sources portant sur les enseignements culturels incluses dans la présente ligne directrice.

Contexte historique de la ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle (QA) *Enseignement du mohawk*

La fable onkwehonweneha «Chante comme une grive solitaire» (annexe 1) est une façon de mettre en contexte l'émergence des littératies et de l'enseignement d'une langue autochtone. En 2008, le gouvernement du Canada s'est excusé auprès des peuples autochtones du pays pour l'injustice des pensionnats indiens.

Les apprenants ont été obligés de parler les langues majoritaires comme l'anglais et le français. Dans de nombreux cas, les apprenants ont été punis pour avoir parlé des langues autochtones au pensionnat. Afin de se protéger de ces punitions, les apprenants devaient «chanter comme une grive solitaire».

Dans le cadre des excuses du Canada pour les pensionnats indiens, les peuples autochtones se sont engagés à rétablir leurs cultures, leur patrimoine et leurs langues. Le cours menant à la QA *Enseignement du mohawk* honore cet engagement.

Ontatarihsniénon Tsi Ionkwathiátons Kanien'keha Shakotirihonniénnis (guide pour aider les enseignants mohawks)

Le cadre de la ligne directrice du cours menant à la QA *Enseignement du mohawk* repose sur le *Tsi Rokwiroten Skén:nenkowa* (l'Arbre de la grande paix). Les nombreuses branches du grand arbre permettent l'arrivée au sommet. L'idée est que les individus grimpent dans l'arbre d'où ils peuvent constater toute menace ou tout bienfait qui s'en approche - un symbole du peuple (Onkwehonwesohn) qui se tient avec fierté et résilience (voir les schémas conceptuels de l'Arbre de la paix [Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, 2014] à l'annexe 2).

La ligne directrice du cours menant à la QA *Enseignement du mohawk* :

- aligne la publication de l'Ordre *Une représentation rotinonhsyón:nie des Normes de déontologie de la profession enseignante* sur *Kanien'kehá:ka Ohiatonhkwa'shón:'a Katokénhstonv Tekawennatáhkwen* (Kanehsatake, 1993) dans le but de normaliser le Kanien'keha (mohawk) écrit
- établit des liens entre les principes fondamentaux de l'Ordre et ceux des Kanien'kehá:ka, lesquels reflètent les dimensions empathiques et multiculturelles de la diversité et de l'équité
- favorise l'apprentissage des candidats d'une manière qui reflète les *Normes de la tortue* (figure 1, décrite à l'annexe 3).

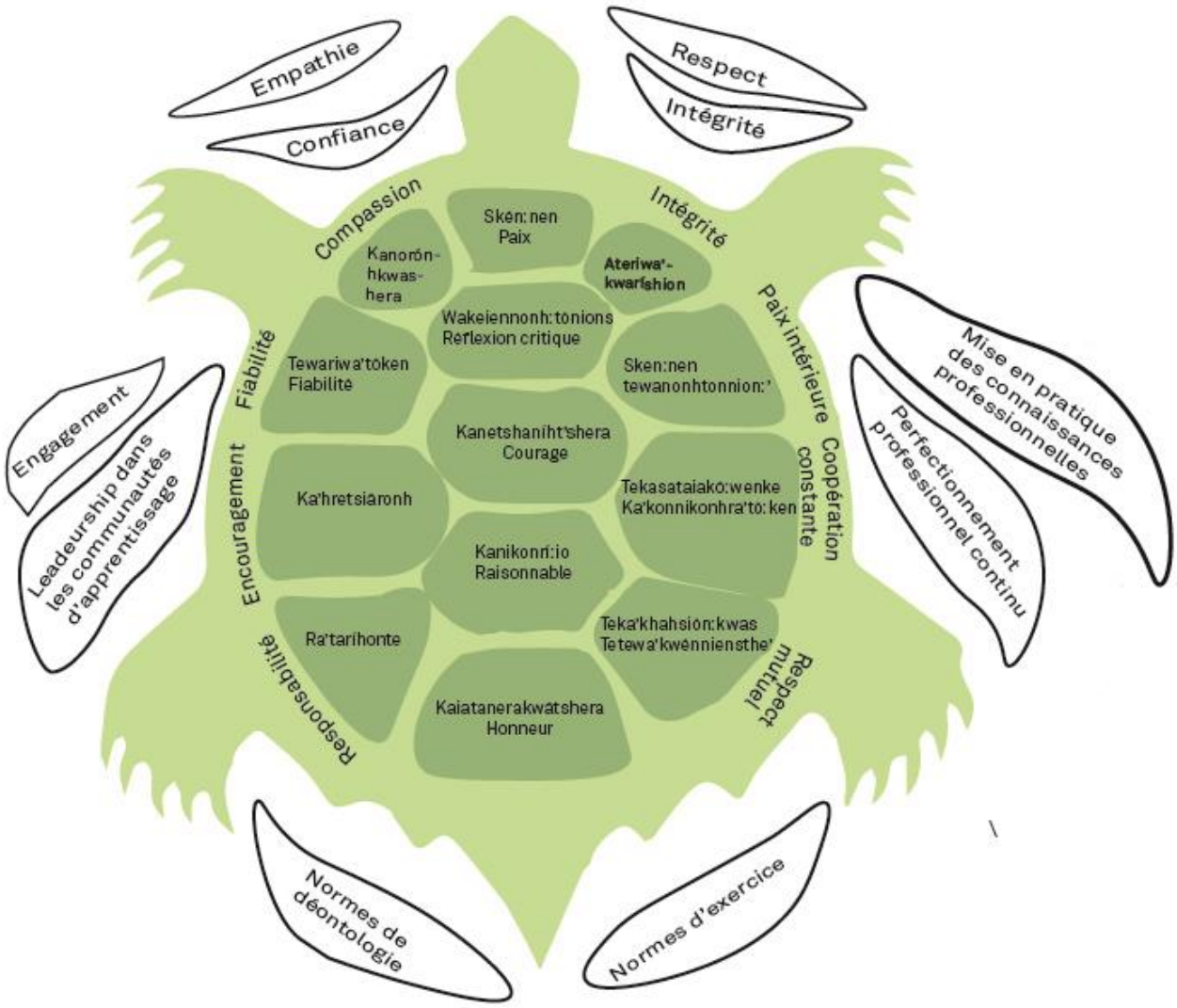

Figure 1 : Alignement des normes de la tortue

Principes «autochtonagogiques» fondamentaux, valeurs et communauté d'apprentissage

L'«autochtonagogie» (annexe 3) mise sur un enseignement centré sur l'apprenant afin d'inclure les dimensions intellectuelle, affective, physique et spirituelle de l'apprentissage. Le cours *Enseignement du mohawk* reconnait que les apprenants sont ancrés dans leurs relations avec la famille, la communauté, la Nation et la nature.

L'enseignement du *savoir*, de l'*apprentissage* et de l'*action* est au centre de l'*Enseignement du mohawk*. Cette ligne directrice du cours menant à une QA provient directement des Kanien'kehá:ka Iethisohtsherasohna (les Ainés mohawks). Le savoir inhérent à la langue est transmise par les pédagogues mohawks. À leur tour, ils enseignent aux apprenants des façons d'apprendre les pratiques culturelles léguées par les ancêtres (Iethihsotshera'kénha).

Autochtonagogie : apprendre à savoir, à faire et à être

Le *Tsi Rokwiroten Skén:enkowa* (figure 2 : Arbre de la paix) visualise un apprentissage par étayage de la culture kanienke:ónwe par l'intermédiaire du Kanien'keha. Le cours *Enseignement du mohawk* vise à enseigner aux pédagogues comment devenir de bons orateurs grâce à l'apprentissage de la langue. La présente ligne directrice suit les principes fondamentaux de l'enseignement de la vie haudenosaunee , illustrés sur le schéma conceptuel de l'Arbre de la grande paix (figure 2).

Shakotirihonnyénnis Kanienkéha
Pédagogue de mohawk

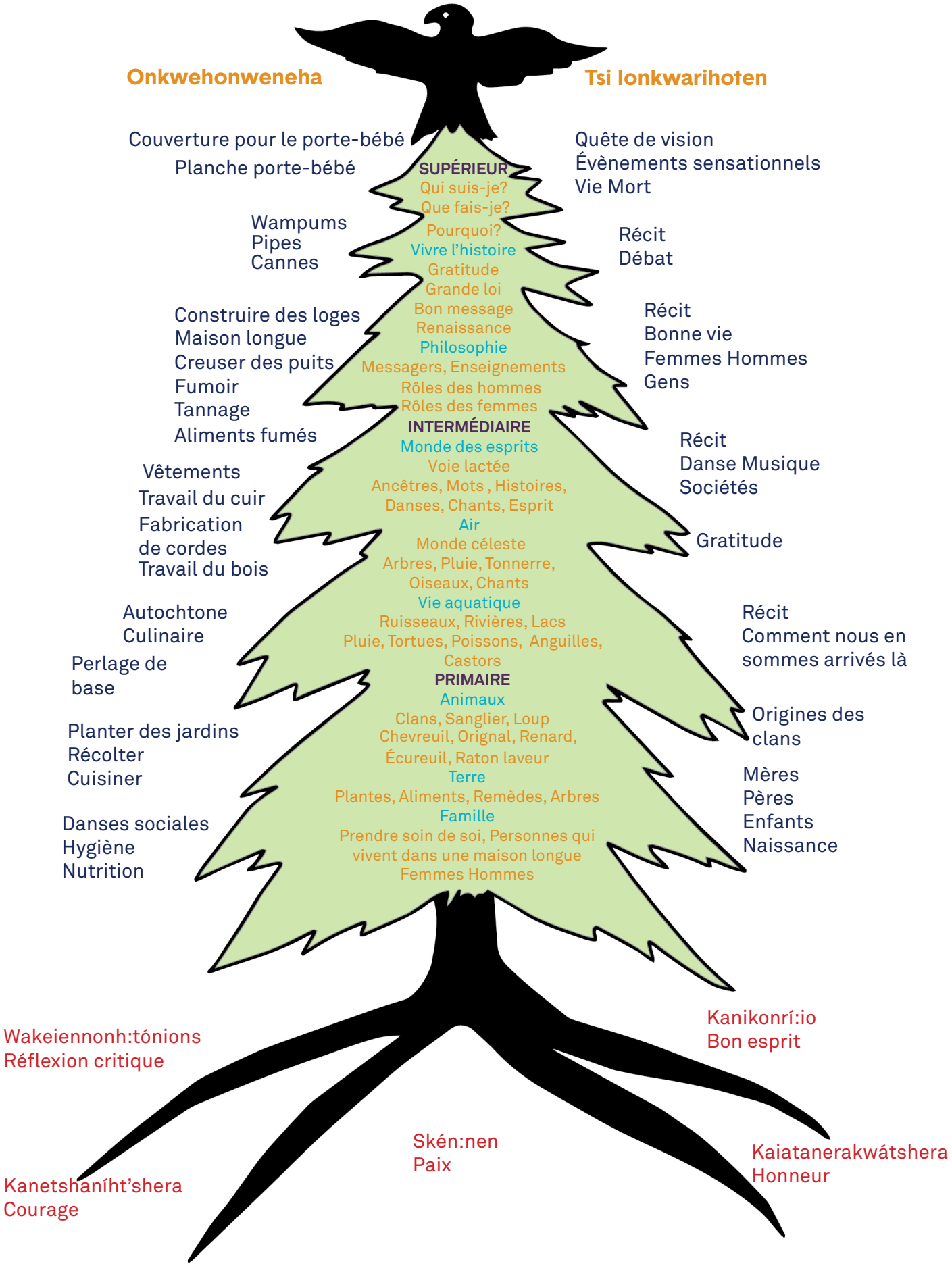

Figure 2 : Tsi Iokwiróten Skén:nenkowa (Arbre de la grande paix)

La présente ligne directrice repose sur des méthodes d'enseignement et d'apprentissage haudenosaunees. Un exemple de l'enseignement et de l'apprentissage est illustré dans la transition d'un texte en français (figure 3 : Le serment de Kawennoshtoh) vers la traduction pour un apprenant au niveau intermédiaire (figure 4 : Le serment de Kawennoshtoh intermédiaire) à la version créée par un apprenant de la langue du niveau avancé (figure 5 : Le serment de Kawennoshtoh avancé).

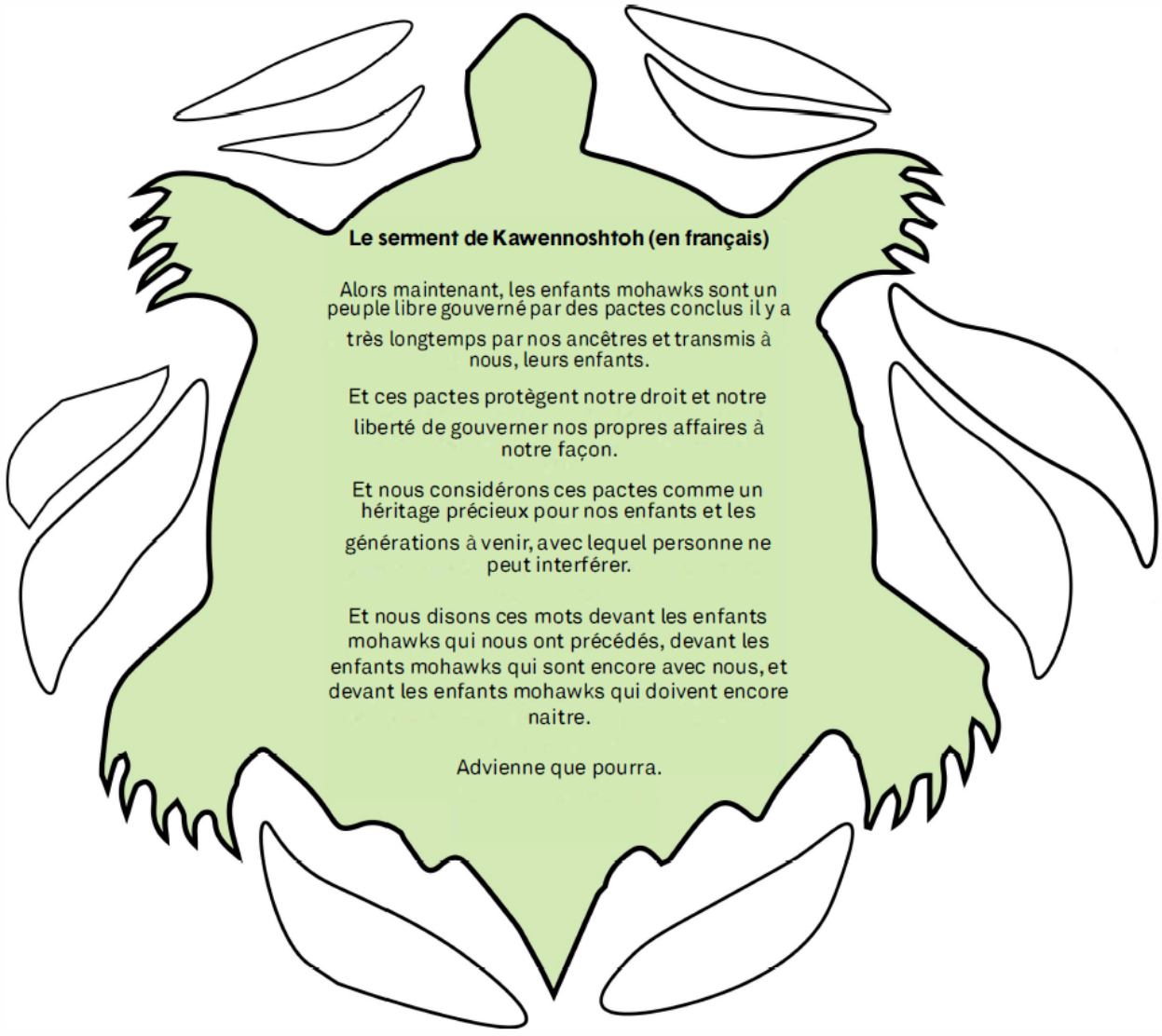

Figure 3 : Le serment de Kawennoshtoh (en français)

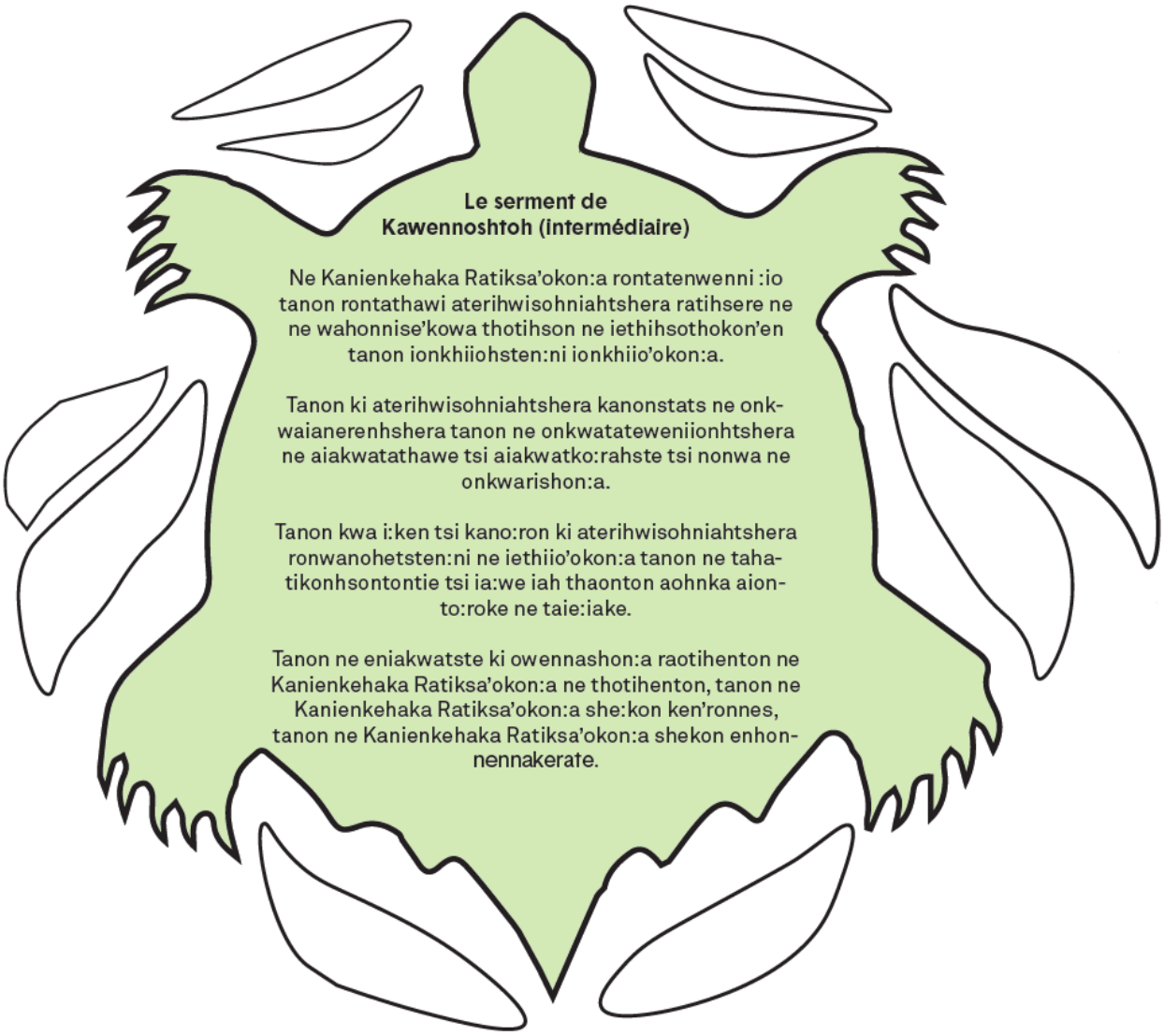

Figure 4 : Le serment de Kawennoshtoh (intermédiaire)

Figure 5 : Le serment de Kawennoshtoh (avancé)

La ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle *Enseignement du mohawk* favorise la promotion, la revitalisation, la résurgence et la durabilité des systèmes de connaissances, des cultures et des langues haudenosaunees.

B. II. Contenu du cours Enseignement du mohawk

Le Règlement de l'Ontario 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner précise les qualifications additionnelles que les pédagogues peuvent détenir. En outre, ce règlement comprend les cours menant à une QA; à la qualification de perfectionnement des directrices et directeurs d'école; aux qualifications de directrice ou de directeur d'école; aux qualifications pour enseigner aux cycles primaire, moyen, intermédiaire et supérieur; à la qualification de perfectionnement des agentes et agents de supervision et à la qualification d'agente ou d'agent de supervision. Un cours menant à une QA doit comporter au moins 125 heures, comme approuvé par le registraire de l'Ordre. Après qu'un membre de l'Ordre réussit un cours menant à une QA, le nom de la QA est inscrit sur son certificat de qualification et d'inscription.

Annexe D : Qualifications de spécialiste en trois parties

Les cours en trois parties de l'annexe D (voir Annexe 1) menant à une qualification de spécialiste permettent aux pédagogues :

- d'améliorer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences, tel qu'énoncé dans la ligne directrice du cours *Enseignement du mohawk, 1re partie*;
- d'étendre leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences pour concevoir et mettre en œuvre des occasions d'apprentissage, tel qu'énoncé dans la ligne directrice du cours *Enseignement du mohawk, 2e partie*;
- de mettre en œuvre leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences dans un rôle de leadeurship, comme énoncé dans la ligne directrice du cours *Enseignement du mohawk, spécialiste*.

Exigences liées aux cours menant à une QA

Le cours menant à la QA *Enseignement du mohawk, 1re partie* permet aux candidates et candidats de faire progresser leurs pratiques professionnelles au moyen d'un apprentissage ciblé dans les domaines suivants :

- la connaissance du curriculum;
- les stratégies pédagogiques;
- le milieu d'apprentissage.

Le présent cours menant à une QA est conçu et offert en employant des pratiques d'enseignement aux adultes.

L'objectif du présent cours menant à une QA est d'améliorer la pratique pédagogique liée à l'enseignement du mohawk, entre autres :

- l'enseignement de la langue mohawk dans une perspective de revitalisation;
- les théories de l'enseignement des langues autochtones;
- les connaissances traditionnelles et culturelles qui guident la planification, le développement et l'évaluation de la langue mohawk;
- le leadeurship et la collaboration avec les communautés.

Enseignement du mohawk, 1re partie permet aux candidats d'améliorer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières par rapport aux éléments requis suivants:

Fondement antioppression

- théories et pédagogies se rapportant aux multiples formes d'oppression appliquées à la conception, à l'évaluation et à la mise en œuvre de programmes et de pratiques
- aborder les préjugés, la discrimination et les barrières individuels et systémiques ainsi que les manifestations de pouvoir et privilège
- aborder la représentation disproportionnée des apprenants issus de groupes en quête d'équité dans les programmes spécialisés
- apprentissage d'une langue comme moyen de comprendre les visions du monde et les connaissances haudenosaunees.

Normes de déontologie de la profession enseignante et Normes d'exercice de la profession enseignante

- importance des normes d'exercice et de déontologie comme fondements théoriques pour le cours menant à la QA *Enseignement du mohawk*
- identité professionnelle, connaissances, leadeurship, défense des intérêts et pratiques collectives éthiques pour guider la planification de programmes.

Histoires, perspectives et systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuit

- inclusion respectueuse des histoires, des perspectives et des systèmes de connaissance des Haudenosaunees dans les processus pédagogiques et les processus d'apprentissage
- connaissances du rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*
- sensibilisation à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- compréhension des façons haudenosaunees de savoir, de faire et d'être par l'entremise de l'enseignement et de l'apprentissage de la langue mohawk (p. ex., enseignements, protocoles et pratiques relatifs à la préservation et à la transmission du savoir)
- relations d'apprentissage réciproques avec la terre, les pratiques culturelles et les langues
- promotion, revitalisation, résurgence et durabilité des systèmes de connaissances, des cultures et des langues haudenosaunees.

Politique d'aménagement linguistique (PAL)

- mandat des écoles de langue française de l'Ontario et les politiques connexes à la présente qualification additionnelle
- processus et pratiques liés à l'enseignement et l'apprentissage en milieu minoritaire afin de développer l'identité francophone de l'apprenant
- environnement d'apprentissage de langue française respectueux de la diversité linguistique et culturelle des apprenants pour favoriser leur responsabilisation.

Curriculum de l'Ontario ainsi que les politiques, cadres, lignes directrices, stratégies et ressources actuels qui y sont liés du ministère de l'Éducation

- intégration des deux attentes génériques du curriculum et des référents culturels dans les pratiques d'enseignement et d'évaluation liés à *l'Enseignement du mohawk*
- curriculum, politiques, cadres de travail, stratégies et ressources de l'Ontario qui s'appliquent à la communauté d'apprentissage du mohawk
- politiques, processus et pratiques pour promouvoir l'ouverture à l'innovation, à des approches pédagogiques culturellement inclusives et à la démocratisation du savoir.

Législation et règlements de l'Ontario actuels

- législation (p. ex., *Charte canadienne des droits et libertés*, *Loi canadienne sur les droits de la personne*, *Code des droits de la personne* de l'Ontario et *Loi de 2017 contre le racisme*, L.O. 2017, chap. 15, *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*) et politiques pertinentes à l'échelle municipale, provinciale, fédérale et internationale qui appuient les droits de la personne, l'accessibilité et la protection de la vie privée pour tous
- obligations légales et responsabilités éthiques des candidats conformément à la législation, aux politiques et aux pratiques provinciales et fédérales en vigueur (p. ex., naturelles, règlementaires et législatives).

Apprentissage pour tous

- planification de processus et de programmes pour fournir des occasions équitables à chaque apprenant
- stratégies qui répondent aux forces, aux identités, aux besoins et aux intérêts de chaque apprenant (p. ex., différenciation pédagogique, conception universelle de l'apprentissage et apprentissage par l'expérience)
- pratiques pour comprendre les curiosités et les expériences de l'apprenant afin de l'engager à atteindre ses objectifs d'apprentissage.

Accessibilité pour tous

- responsabilités éthiques liées au *Code des droits de la personne* de l'Ontario et à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*
- défense de la nécessité de ressources et de services qui répondent aux besoins cognitifs, sociaux, affectifs, physiques et contextuels de chaque apprenant
- stratégies d'adaptation, soutiens et technologies d'assistance qui appuient l'apprentissage et favorisent l'inclusion
- stratégies pour aborder le capacitisme qui existe dans les processus et les pratiques.

Éducation spécialisée

- responsabilités éthiques liées au plan d'enseignement individualisé (PEI) ou du Plan d'apprentissage individuel (PAI), au plan de sécurité et au plan de transition de l'apprenant
- programmes, stratégies et services qui appuient l'apprenant ayant une identification dans la réalisation des objectifs individuels décrits dans ses plans
- équipes interdisciplinaires pour appuyer l'apprentissage, la défense des intérêts et les transitions.

Recherches en éducation

- recherches et littératures courantes liées aux pratiques professionnelles, aux politiques et aux pédagogies qui se rapportent au cours menant à la QA *Enseignement du mohawk*
- recherches qui reflètent la nature diversifiée et changeante de la société et leurs incidences sur l'apprentissage et le bienêtre
- fondement théorique pour concevoir, évaluer et mettre en œuvre des programmes et des pratiques au sein et au-delà du système d'éducation en appui à l'apprentissage
- appréciation de connaissances et d'enseignements autochtones, non autochtones et spécifiques à une discipline, tant historiques que contemporains.

Mise en application des théories d'apprentissage et d'enseignement

- théories et pratiques liées à la pédagogie et l'andragogie à l'appui de l'apprentissage dans un milieu inclusif
- cadres de travail théoriques et principes fondamentaux qui sous-tendent le cours menant à la QA *Enseignement du mohawk*
- théories sur le développement et le façonnement de l'identité afin d'appuyer le bienêtre, l'efficacité et la responsabilisation de l'apprenant dans le cadre de l'acquisition du mohawk
- théories d'apprentissage pour développer le profil et les identités de l'apprenant.

Soutiens pour l'apprenant

- politiques, processus et pratiques pour favoriser le développement cognitif, social, affectif et physique de l'apprenant
- programmes qui tiennent compte des expériences, des identités, des besoins et du bienêtre de l'apprenant
- pratiques qui répondent aux compétences linguistiques de l'apprenant reconnaissant que tous les apprenants peuvent développer des compétences linguistiques en mohawk
- pédagogies critiques et pratiques qui appuient le bienêtre et l'efficacité de l'apprenant.

Pédagogie et évaluation

- pratiques pédagogiques pour favoriser le développement des compétences linguistiques en français (p. ex., communication orale, interprétation de l'information, expression des idées et interaction avec les autres) ainsi que le développement du bilinguisme additif de l'apprenant
- conception et mise en œuvre de programmes qui s'alignent avec les principes et les processus énoncés dans le curriculum et les politiques de l'Ontario
- processus et pratiques adaptés et axés sur la culture pour offrir des occasions d'apprentissage qui respectent les styles d'apprentissage, les voix et les perspectives de chaque apprenant (p. ex., apprendre par la pratique)

- pratiques d'évaluation pour :
    - fournir de la rétroaction aux apprenants et adapter son enseignement (évaluation *au service* de l'apprentissage)
    - renforcer la capacité des apprenants à devenir des apprenants autonomes (évaluation *en tant* qu'apprentissage)
    - porter un jugement professionnel éclairé sur la qualité de l'apprentissage (évaluation *de* l'apprentissage)
- stratégies pour souligner l'importance de l'apprentissage par l'enquête et compétences transférables
- stratégies d'enseignement pour soutenir l'enseignement du mohawk (p. ex., oral, écrit, visuel, performatif, multimédia)
- littératie multiple qui comprend des moyens de communication et des médias émergents liés à l'apprentissage de la langue mohawk
- habiletés d'apprentissage transférables à l'apprentissage d'une langue
- stratégies pour inciter les apprenants à assumer la responsabilité de leur apprentissage de la langue (p. ex., cocréation d'objectifs d'apprentissage et de critères de réussite)
- occasions pour les apprenants d'entretenir des relations avec la terre, la communauté, la culture et la langue.

Planification des itinéraires d'études et des transitions

- processus et pratiques qui appuient toutes transitions
- conception du curriculum basée sur les objectifs d'apprentissage et de carrière des apprenants
- programmes et occasions d'apprentissage pour tous les itinéraires d'études
- pratiques pour développer les compétences transférables afin de soutenir l'apprentissage tout au long de la vie.

Milieu d'apprentissage sécuritaire, équitable et inclusif

- politiques et processus pour créer et soutenir des milieux d'apprentissage inclusifs et synergiques qui respectent la diversité et qui encouragent la pensée critique (p. ex., emploi d'un langage inclusif et ressources dans différents formats)
- milieux d'apprentissage inclusifs qui facilitent l'apprentissage et favorisent la responsabilisation et les perspectives de l'apprenant
- pratiques pour favoriser des milieux d'apprentissage sains et sécuritaires pour les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Ainés, et les Gardiennes et Gardiens du savoir.

Enseignement et apprentissage basés sur les principes de l'apprentissage électronique

- intégration des technologies de l'information et de la communication pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage
- ressources technologiques et de communication pour approfondir les connaissances professionnelles à l'appui de l'apprentissage et de la responsabilisation

- utilisation éthique de la technologie pour protéger la sécurité, la vie privée et le bienêtre de l'apprenant
- stratégies pour l'enseignement d'une langue et l'engagement des apprenants dans des milieux d'apprentissage virtuels
- accessibilité à l'enseignement et à l'apprentissage dans les régions rurales et les six territoires comportant des écoles mohawks - Ohsweken, Tyendinaga, Gibson Watha, Kanehsatake, Akwesahsne et Kahnawake
- enseignement de la langue en ligne qui valorise l'enseignement et l'apprentissage traditionnels et inclusifs.

Pratiques pédagogiques adaptées et axées sur la culture

- approche culturelle de l'enseignement pour engager l'apprenant à contribuer à la vitalité des écoles de langue française et de la communauté francophone à l'échelle locale, provinciale et internationale
- pratiques pédagogiques adaptées et axées sur la culture qui reflètent une compréhension des diverses identités de chaque apprenant (p. ex., culture, langue, traditions, évènements et célébrations communautaires)
- ressources pédagogiques culturellement inclusives qui appuient l'apprentissage pour favoriser l'engagement et le bienêtre de l'apprenant
- sensibilisation à l'appropriation culturelle et l'appréciation culturelle
- stratégies qui contribuent à l'ouverture d'esprit et à l'innovation onkwehonweneha par l'entremise de l'apprentissage de la langue.

Justice sociale et citoyenneté démocratique

- politiques liées à la citoyenneté démocratique à l'échelle locale, nationale et mondiale
- processus et pratiques qui encouragent la voix et les choix de l'apprenant, respectent la diversité et favorisent la justice sociale
- stratégies visant l'établissement de consensus, la démocratie participative et l'autonomisation à l'échelle de l'école et de la communauté.

Durabilité environnementale

- responsabilités partagées et partenariats qui favorisent la justice écologique
- intégration des politiques, des pédagogies et des pratiques liées à la durabilité environnementale
- processus qui engagent les apprenants en tant que citoyens actifs et tournés vers le monde dans le soutien de la durabilité environnementale et économique.

Responsabilité partagée pour l'apprentissage

- processus et pratiques pour favoriser la communication et la collaboration avec les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les ainés, les gardiennes et gardiens du savoir, et la communauté à l'appui de l'apprentissage

- partenariats avec les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Ainés, et les Gardiennes et Gardiens du savoir qui valorisent la prise de décision partagée, la confidentialité, la défense des intérêts et le leadeurship
- approches et méthodes créatives pour contribuer au bienêtre de la communauté, de la société et de la nature.

Communautés d'apprentissage professionnel

- communautés d'apprentissage professionnel qui favorisent la pédagogie critique et l'efficacité collective
- recherche et leadeurship pour faire évoluer sa pratique professionnelle par l'enquête collaborative, le dialogue et l'innovation continus.

Ressources

Les ressources visant à appuyer l'élaboration du cours menant à la QA *Enseignement du mohawk, 1re partie* sont accessibles sur le site web de l'Ordre et le site web du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Annexe 1 : Chante comme une grive solitaire

La fable onkwehonweneha «Chante comme une grive solitaire» est une façon de mettre en contexte l'émergence des littératies autochtones. Dans cette histoire, le Créateur dit aux oiseaux qu'il a déposé un beau chant dans les cieux. «Celui qui atteint les cieux peut saisir ce beau chant et le posséder comme le sien.» L'excitation des oiseaux s'entendait dans leurs jacassements et leurs chants. Ainsi, un par un, ils entamèrent leur voyage. Les étourneaux et les pinsons ont essayé sans succès. Les corbeaux et les pies ont essayé en vain. Les oies et les canards ont volé haut dans le ciel, mais n'ont pas pu atteindre les hauteurs des cieux. Les hiboux et les faucons ont aussi essayé. Tout au long de la journée, un oiseau bleu a observé attentivement, sachant très bien que toute tentative de sa part serait futile. Enfin, l'aigle commença à se préparer à prendre son envol. À l'insu des autres oiseaux, l'oiseau bleu s'agrippa au dos de l'aigle. L'aigle s'éleva haut dans le ciel, presque hors de vue des autres oiseaux. En peine, l'aigle atteignit le zénith de son ascension, mais ne put bientôt plus voler plus haut. Alors qu'il descendait, l'oiseau bleu s'envola du dos de l'aigle et monta vers le ciel pour s'emparer du chant.

Alors qu'elle descendait sur terre en faisant entendre le beau chant, elle fut accueillie avec mépris. «Tu as triché», lui dirent les oiseaux. «Ouais, tu n'as pas joué franc jeu.» «Tu as volé ce chant.» «Il ne t'appartient pas.» «Mais écoutez mon chant», dit l'oiseau bleu en se remettant à chanter de sa belle voix. Les autres oiseaux se fâchèrent et commencèrent à poursuivre le petit oiseau bleu, lui donnant des coups de bec sur la tête. Elle se faufila entre les arbres, poursuivi par les oiseaux en colère. Bientôt, elle repéra des grives solitaires dans les fourrés, leurs chants stridents et maladroits retentissant dans les broussailles épineuses. En se posant à cet endroit, l'oiseau bleu cessa de chanter le beau chant. Les autres oiseaux volaient à travers les arbres, toujours à sa recherche. Elle pouvait les voir. «Viens ici, voleuse», lui lancèrent-ils. L'oiseau bleu se mit à gazouiller les chants de la grive solitaire. Un à un, les autres oiseaux s'envolèrent, croyant qu'il n'y avait là que des grives solitaires.

La légende «Chante comme une grive solitaire» est une métaphore appropriée pour l'enseignement des langues autochtones. En 2008, le Parlement du Canada a admis que les pensionnats indiens avaient attaqué directement les cultures, le patrimoine et les langues des Autochtones. Obligés de parler les langues majoritaires comme l'anglais et le français, dans de nombreux cas, les élèves ont été punis pour avoir parlé des langues autochtones au pensionnat. Afin de se protéger de ces punitions, les apprenants autochtones étaient forcés de chanter comme une grive solitaire. Dans le cadre des excuses du Canada pour les pensionnats indiens, les peuples autochtones se sont engagés à rétablir leurs cultures, leur patrimoine et leurs langues autochtones - et à pouvoir ainsi chanter de leur propre voix.

Annexe 2 : Tsionerahtase' Kó:wa (Arbre de la paix)

Cadres conceptuels de l'*Enseignement du mohawk*

L'arbre de la paix représente l'apprentissage de la langue. La taille de l'arbre reflète la portée et la profondeur de l'apprentissage de la langue aux niveaux primaire, intermédiaire et supérieur. Les branches de l'arbre représentent les thèmes du cours. Les thèmes sont tirés des diverses entités de la création abordées dans l'Ohén:ton Karihwatehkwen – le discours de remerciement.

La philosophie de la Kaianerkó:wa, la grande loi de la paix, sert de fondement au cours et est représentée par les racines de l'arbre. La grande loi de la paix se compose de l'unité, de la paix, de la force et de bons esprits qui sont inscrits sur les racines.

Les feuilles entourant l'arbre représentent le cercle de l'apprentissage de la langue et se composent des enseignements traditionnels, et des histoires, des chants, des danses, des cérémonies, des jeux, de l'histoire et de l'art – tous étant renforcés à l'école, à la maison et au sein de la communauté.

Les quatre grandes valeurs de l'éducation autochtone (karihwakweniénhtshera [respect], onkwaió`ténhsera [responsabilité], karihwanó: ron [pertinence] et tekarihwaienawá : kon [réciprocité]) ainsi que les cinq sens et les intelligences multiples sont écrits autour de l'arbre et représentent les lignes directrices culturelles supplémentaires qui restent.

Les entités suivantes travaillent ensemble pour soutenir l'apprentissage d'une langue et elles sont inscrites autour de l'image entière de l'arbre : le ministère de l'Éducation, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, les communautés des Premières Nations et les organisations politiques.

Tout au long des niveaux croissants d'apprentissage et de maitrise d'une langue, les branches de l'arbre deviennent plus solides et étendues et ses racines s'enracinent plus profondément.

Niveau de langue primaire

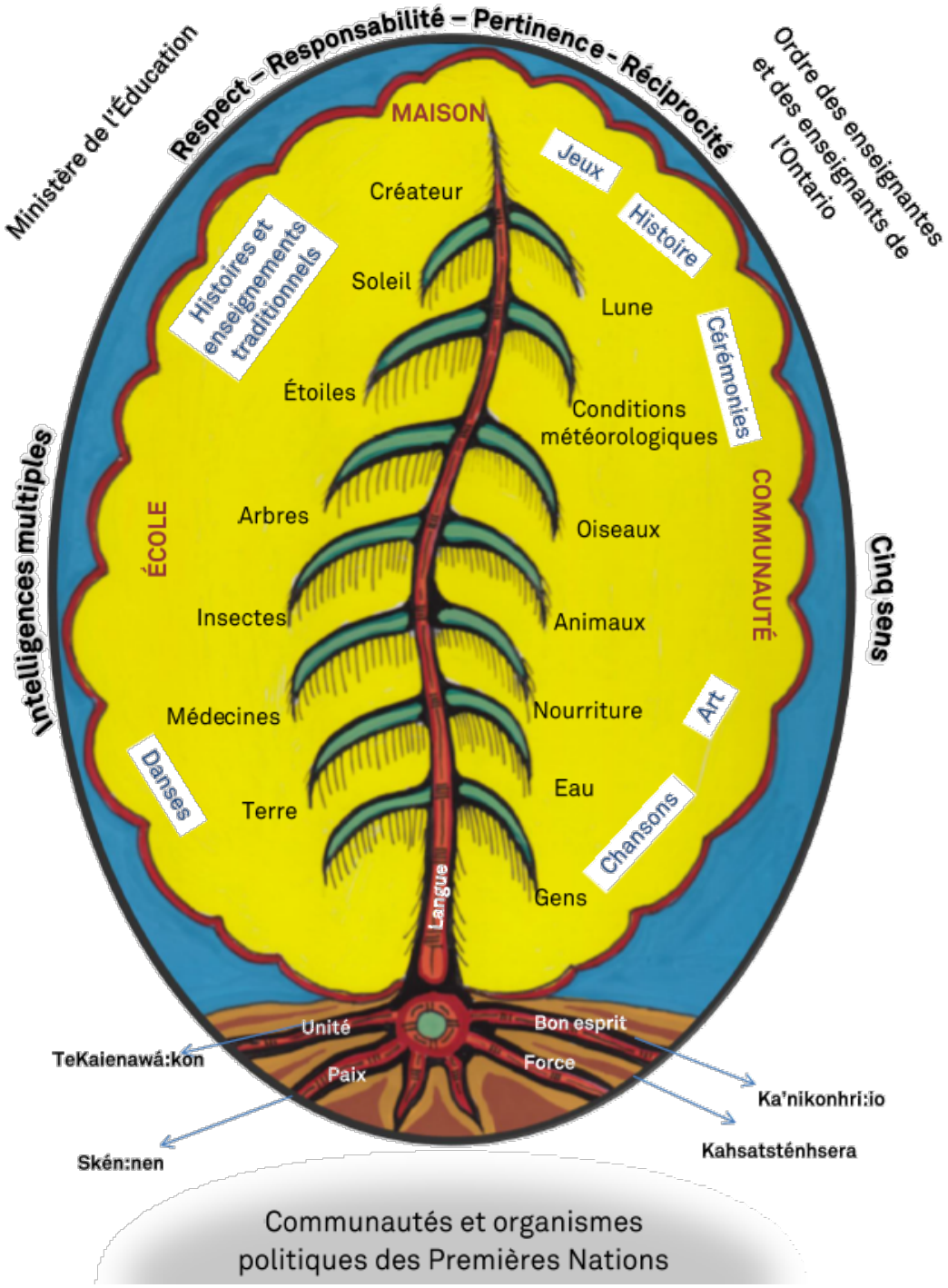

La taille de l'arbre reflète la portée et la profondeur de l'apprentissage d'une langue au niveau primaire. En tant que tel, l'arbre du langage au niveau primaire a de petites branches et de petites racines. Les branches de l'arbre représentent les thèmes du cours et écrit sur ces branches se retrouvent : Créateur, Soleil, Lune, Étoiles, Météo, Arbres, Oiseaux, Insectes, Animaux, Médicaments, Nourriture, Terre, Eau et Personnes.

Niveau de langue intermédiaire

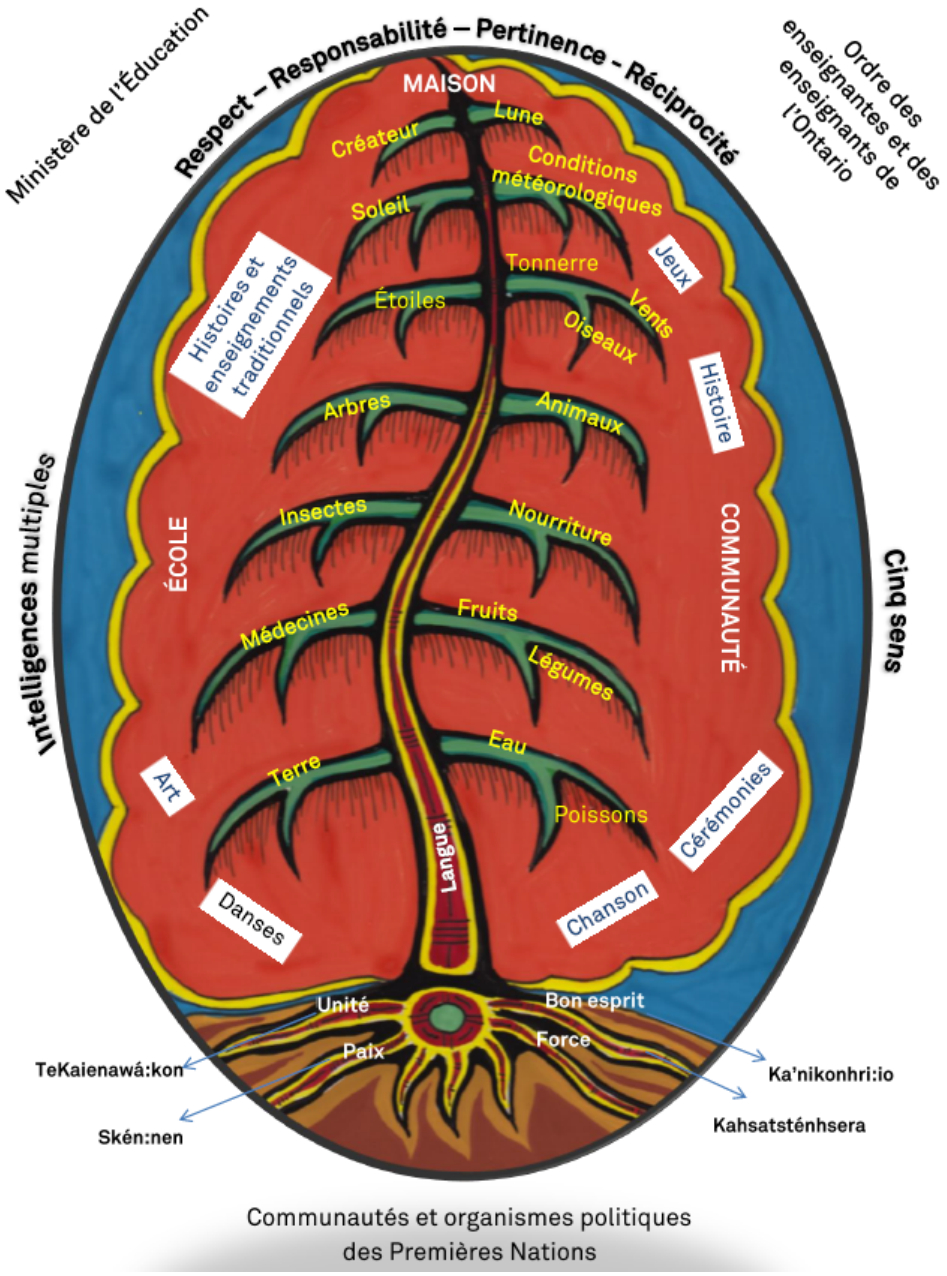

La taille de l'arbre reflète la portée et la profondeur de l'apprentissage d'une langue au niveau intermédiaire. En tant que tel, l'arbre de cette image a des branches plus étendues et des racines plus profondes que l'arbre représentant le niveau de langue primaire. Les thèmes suivants sont écrits sur chaque branche : Créateur, Soleil, Lune, Étoiles, Météo, Vents, Tonnerre, Arbres, Oiseaux, Animaux, Insectes, Nourriture, Fruits, Légumes, Médicaments, Eau, Poissons, Terre et Personnes.

Niveau de langue supérieur

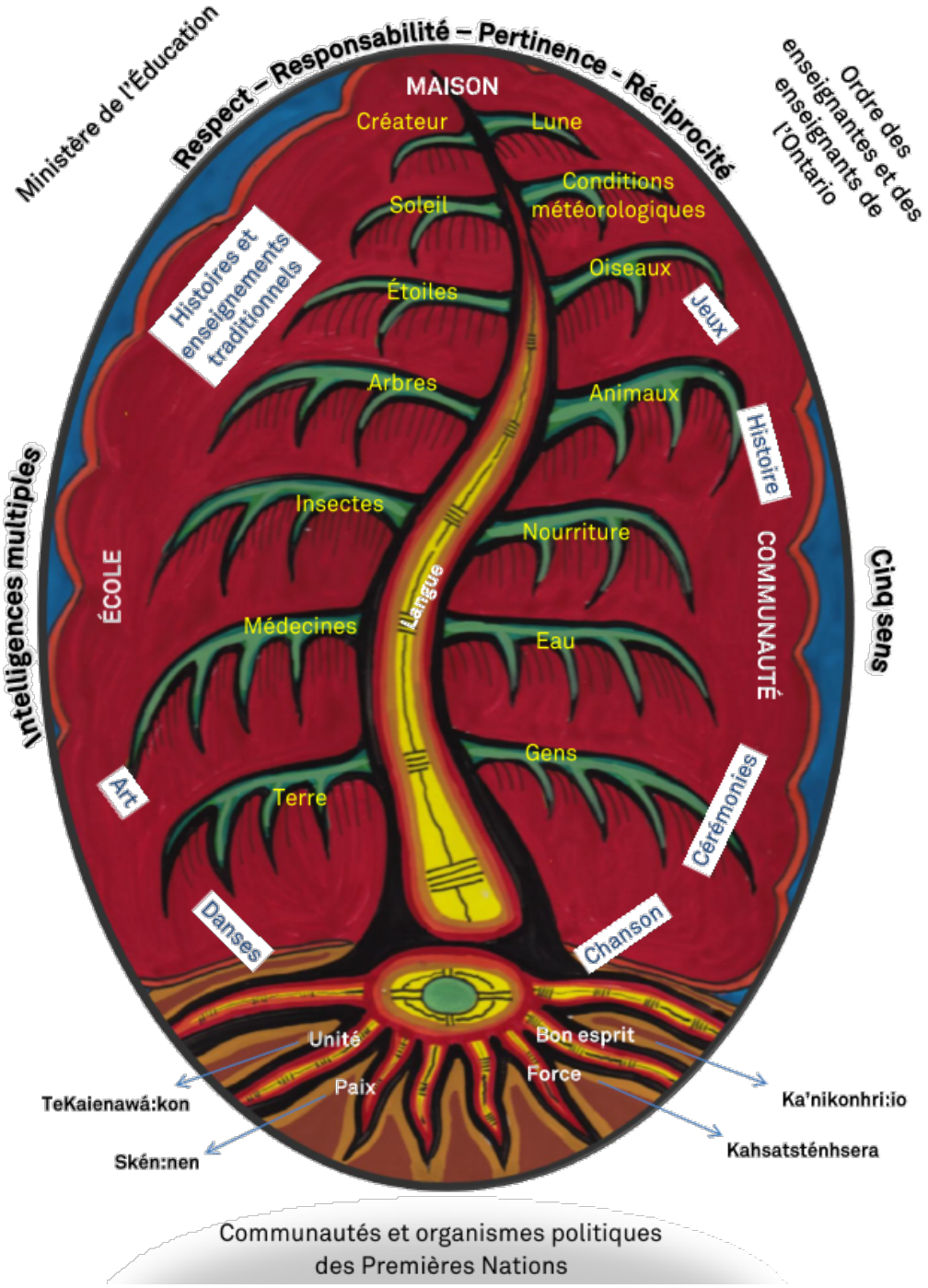

La taille de l'arbre dans cette image reflète le plus haut niveau de l'apprentissage d'une langue et de compétences langagières au niveau supérieur. En tant que tel, l'arbre est solide et possède des branches très étendues. Les thèmes suivants sont écrits sur chaque branche : Créateur, Soleil, Lune, Étoiles, Météo, Arbres, Oiseaux, Insectes, Animaux, Médicaments, Nourriture, Terre, Eau et Personnes.

Annexe 3

Principes «autochtonagogiques» fondamentaux, valeurs et communauté d'apprentissage

L'autochtonagogie est une pratique de décolonisation qui repose sur la résurgence des façons autochtones de savoir, d'enseigner et d'apprendre.

Skén:nen – Paix

Wakeiennonh:tónions – Réflexion critique

Kanetshaníht'shera – Courage

Kanikonrí:io – Raisonable

Kaiatanerakwátshera – Honneur

Kanien'keha - Façons d'être

Kanorónhkwashera - Compassion

Ateriwa'kwaríshion - Honnêteté et intégrité

Tewariwa'tóken – Fiabilité et fidèle

Sken:nen tewanonhtonnion - Paix intérieure

Ka'hretsiáronh - Encouragement

Tekasataiakó:wenke - Coopération

Ka'konnikonhra'tó:ken - Constance

Ra'taríhonte - Responsabilité

Teka'khahsión:kwas - Partage

Tetewa'kwénniensthe' - Respect

Annexe 4

Texte de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) :

Figure 3 : Le serment de Kawennoshtoh (en français) à la page 12 du présent document

Alors maintenant, les enfants mohawks sont un peuple libre gouverné par des pactes conclus il y a très longtemps par nos ancêtres et transmis à nous, leurs enfants.

Et ces pactes protègent notre droit et notre liberté de gouverner nos propres affaires à notre façon.

Et nous considérons ces pactes come un héritage précieux pour nos enfants et les générations à venir, avec lequel personne ne peut interférer.

Et nous disons ces mots devant les enfants mohawks qui nous ont précédés, devant les enfants mohawks qui sont encore avec nous, et devant les enfants mohawks qui doivent encore naitre.

Advienne que pourra.

Figure 4 : Le serment de Kawennoshtoh (apprenant intermédiaire) à la page 13 du présent document

Ne Kanienkehaka Ratiksa'okon:a rontatenwenni :io tanon rontathawi aterihwisohniahtshera ratihsere ne ne wahonnise'kowa thotihson ne iethihsothokon'en tanon ionkhiiohsten:ni ionkhiio'okon:a.

Tanon ki aterihwisohniahtshera kanonstats ne onkwaianerenhshera tanon ne onkwatateweniionhtshera ne aiakwatathawe tsi aiakwatko:rahste tsi nonwa ne onkwarishon:a.

Tanon kwa i:ken tsi kano:ron ki aterihwisohniahtshera ronwanohetsten:ni ne iethiio'okon:a tanon ne tahatikonhsontontie tsi ia:we iah thaonton aohnka aionto:roke ne taie:iake.

Tanon ne eniakwatste ki owennashon:a raotihenton ne Kanienkehaka Ratiksa'okon:a ne thotihenton, tanon ne Kanienkehaka Ratiksa'okon:a she:kon ken'ronnes, tanon ne Kanienkehaka Ratiksa'okon:a shekon enhonnennakerate.

Figure 5 : Le serment de Kawennoshtoh (apprenant avancé) à la page 14 du présent document

Ne Káti ne Iakwanohnionni:ton iakwatatewenni:io ne' iakwaiananenhá :wi tsi ni:ioht tsi iethihsotshera'kénha wahatirihwaké:ron ne wáhi né:'e ionkhiiá:wi ne iakwatsiraké:ron.

Né:e iakwanonhstatonhátie tsi skén:nen tsi iakwarihwahtentiá:tha onkwariwa'shón:a tsi niionkwarihó:ten.

Kanó:ron tsi iakwaia'toréhtha ken'i:ken, iethiien'okón:'a táhnon tehatikonhsatonnóntie rotiiená:'onh, ne káti iah óhnkha'ok thatikwé:ni aionkhi'nikonrhá:ren.

Ne iethiien'okón:'a ó:nen ronatahétson, ne iethiien'okón :'a shé:kon ronatatén :ron, táhnon tehatikonhsatonnóntie, ne raotihenténhson e'tho ni:ioht iakwawenninekens.

Ta onen e'tho.

Annexe 5

Continuum d'apprentissage dans les cours menant à une QA de l'annexe D

Considérations

- cohérence entre les trois parties des cours de l'annexe D pour :
  - appuyer le développement et la progression des connaissances ainsi que la mise en œuvre et le leadeurship;
  - soutenir les candidats qui suivent les parties du cours auprès de différents fournisseurs.
- l'expérience professionnelle et les besoins d'apprentissage des candidats en lien avec les éléments requis du cours menant à une QA.

Annexe D, 1re partie		Annexe D, 2e partie		Annexe D, spécialiste – Leadeurship
Apprendre et appliquer	→	**Appliquer et étendre**	→	**Diriger et mener des recherches**
Que doivent savoir les candidats sur la matière? Développer ses connaissances du contenu	→	Que doivent savoir de plus les candidats? Approfondir ses connaissances et mettre en place des stratégies	→	Comment les candidats deviennent-ils des leadeurs dans la matière? Développer ses compétences en leadeurship
Contenu dirigé par l'instructeur (expert dans la matière)	→	Contenu dirigé par l'instructeur et les candidats	→	Contenu dirigé par les candidats avec le soutien de l'instructeur
Coconstruction des objectifs d'apprentissage menée par l'instructeur	→	Responsabilité des objectifs d'apprentissage liés à la matière partagée entre les instructeurs et les candidats	→	Objectifs d'apprentissage développés par les candidats afin de transmettre leurs connaissances à autrui
Comprendre la législation et les politiques pertinentes	→	Approfondir ses connaissances de la législation et des politiques pertinentes	→	Analyser la législation et les politiques pertinentes et mesurer les répercussions à l'échelle de l'école et du système

Appliquer le curriculum et les politiques aux contextes d'enseignement des candidats →	Étendre le curriculum et les politiques pour résoudre les problèmes dans la pratique et la mise en œuvre dans les communautés d'apprentissage professionnel →	Diriger le changement lié à la mise en œuvre du curriculum et des politiques
Comprendre le contexte d'apprentissage de la matière (p. ex., examiner les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant) →	S'engager dans le contexte d'apprentissage de la matière (p. ex., appliquer les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant) →	Diriger l'innovation en matière d'enseignement et d'apprentissage dans le contexte d'apprentissage (p. ex., enquêter sur les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant)
Lire les recherches, théories et cadres de travail liés à la matière →	Étendre la portée des recherches, théories et cadres de travail liés à la matière (p. ex., les candidats établissent des objectifs de recherche axés sur la matière) →	Développer des stratégies de leadeurship pour faire avancer les recherches, les théories et les cadres de travail liés à la matière
Appliquer la recherche liée au contenu de la matière au contexte d'apprentissage des candidats →	Étendre l'application de la recherche liée au contenu de la matière au contexte d'apprentissage des candidats et au-delà (p. ex., école, conseil scolaire, communauté) →	Appliquer des stratégies de leadeurship et la recherche liée au contenu de la matière pour diriger les pratiques pédagogiques

Continuum d'apprentissage dans les cours menant à une QA de l'annexe D

Texte conforme aux dispositions de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* :

Annexe D, 1re partie

Il s'agit du premier niveau du continuum à trois niveaux figurant dans les colonnes ci-dessus.

Apprendre et appliquer

- Que doivent savoir les candidats sur la matière? Développer ses connaissances du contenu
- Contenu dirigé par l'instructeur (expert dans la matière)
- Coconstruction des objectifs d'apprentissage menée par l'instructeur
- Comprendre la législation et les politiques pertinentes
- Appliquer le curriculum et les politiques aux contextes d'enseignement des candidats
- Comprendre le contexte d'apprentissage de la matière (p. ex., examiner les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant)
- Lire les recherches, théories et cadres de travail liés à la matière
- Appliquer la recherche liée au contenu de la matière au contexte d'apprentissage des candidats.

Annexe D, 2e partie

Il s'agit du deuxième niveau du continuum à trois niveaux figurant dans les colonnes ci-dessus.

Appliquer et étendre

- Que doivent savoir de plus les candidats? Approfondir ses connaissances et mettre en place des stratégies
- Contenu dirigé par l'instructeur et les candidats
- Responsabilité des objectifs d'apprentissage liés à la matière partagée entre les instructeurs et les candidats
- Approfondir ses connaissances de la législation et des politiques pertinentes
- Étendre le curriculum et les politiques pour résoudre les problèmes dans la pratique et la mise en œuvre dans les communautés d'apprentissage professionnel
- S'engager dans le contexte d'apprentissage de la matière (p. ex., appliquer les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant)
- Étendre la portée des recherches, théories et cadres de travail liés à la matière (p. ex., les candidats établissent des objectifs de recherche axés sur la matière)
- Étendre l'application de la recherche liée au contenu de la matière au contexte d'apprentissage des candidats et au-delà (p. ex., école, conseil scolaire, communauté).

Annexe D, spécialiste – Leadeurship

Il s'agit du troisième niveau du continuum à trois niveaux figurant dans les colonnes ci-dessus.

Diriger et mener des recherches

- Comment les candidats deviennent-ils des leadeurs dans la matière? Développer ses compétences en leadeurship
- Contenu dirigé par les candidats avec le soutien de l'instructeur
- Objectifs d'apprentissage développés par les candidats afin de transmettre leurs connaissances à autrui
- Analyser la législation et les politiques pertinentes et mesurer les répercussions à l'échelle de l'école et du système
- Diriger le changement lié à la mise en œuvre du curriculum et des politiques
- Diriger l'innovation en matière d'enseignement et d'apprentissage dans le contexte d'apprentissage (p. ex., enquêter sur les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant)
- Développer des stratégies de leadeurship pour faire avancer les recherches, les théories et les cadres de travail liés à la matière
- Appliquer des stratégies de leadeurship et la recherche liée au contenu de la matière pour diriger les pratiques pédagogiques.

Pour en savoir davantage :
Ordre des enseignantes et
des enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 437.880.3000
Sans frais (Canada et États-Unis) :
1.833.966.5588
Courriel : info@oeeo.ca
oeeo.ca

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

L'organisme de règlementation de l'enseignement en Ontario

oct-oeeo.ca/fbfr

oct-oeeo.ca/ytfr

oct-oeeo.ca/twfr

oct-oeeo.ca/lifr